



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
25.11.2014

L'an deux mille quatorze et le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 14/106

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes SANZ, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, , Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme Vanille PESA, procuration à Mme TAFELSKI
Mme Elodie ANGLES, procuration à Mr MARTY
Mr Roland RASKOPF, procuration à Mme THUEL
Mme Malika HOLLINGER-CHAILLET, procuration à Mr KOWALCZYK

Secrétaire : Mme RAYNAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

**DEMANDE DE
CLASSEMENT DE LA
COMMUNE EN ZONE
DE CATASTROPHE
NATURELLE**

Suite aux inondations dans la nuit du 28 au 29 novembre dernier, qui ont causé de nombreux dégâts dans une trentaine d'habitations aux Avalats, il est proposé de demander à Monsieur le Préfet du Tarn, que la commune de Saint-Juéry soit classée en zone de catastrophe naturelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Adopté à l'unanimité

DEMANDE à Monsieur le Préfet du Tarn de faire classer la commune de Saint-Juéry en zone de catastrophe naturelle pour ces inondations.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 18 février 2015
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Général